

Richesses injustes et biens véritables

Autor(en): **Menoud, Philippe-H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de Théologie et de Philosophie**

Band (Jahr): **31 (1943)**

Heft 126

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-380425>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RICHESSSES INJUSTES ET BIENS VÉRITABLES

Le programme des facultés de théologie réserve une place éminente à l'exégèse de l'Ancien et du Nouveau Testament. L'exégèse a pour but d'interpréter les livres saints, c'est-à-dire de les faire comprendre, en les expliquant aussi clairement et aussi complètement que possible. Dans l'Eglise chrétienne, l'exégèse est aussi ancienne que le Nouveau Testament lui-même. A la fin de la seconde épître de Pierre, l'auteur rappelle à ses lecteurs que déjà saint Paul leur a écrit des lettres dont certains passages sont « difficiles à comprendre ». Il s'ensuit que l'Eglise doit mettre à la portée des fidèles ces textes compliqués. Elle doit les interpréter. C'est pour elle un devoir et une obligation que de faire l'exégèse des livres qui sont le fondement de sa doctrine et de sa discipline.

L'exégèse est donc une activité nécessaire dans l'Eglise. D'où vient alors la défiance des fidèles à l'égard des exégètes ? On accuse ceux-ci de n'être jamais d'accord entre eux, de ne pas rendre clairs les passages obscurs et de voir des difficultés là où le texte est limpide. On leur rappelle le mot du théologien danois Kierkegaard : « Cette phrase : « Il fait beau temps » deviendrait obscure, s'il se trouvait un exégète bien décidé à l'expliquer ».

On pourrait répondre au misanthrope de Copenhague par une dispute savante, par une défense et illustration de l'exégèse. Mais ce serait entamer un débat long et austère. Nous choisirons une autre

N. B. — Discours prononcé à Lausanne le 21 octobre 1942, lors de la séance de rentrée de la Faculté de théologie de l'Eglise libre vaudoise.

voie. Comme ce philosophe qui prouvait le mouvement en marchant, nous essayerons de montrer par un exemple qu'un texte obscur peut s'éclairer — dans une certaine mesure, tout au moins — quand on l'approche avec le secours de cette science et de cet art qu'est l'exégèse.

Nous vous proposons d'étudier ici la parabole de l'économe infidèle, que nous lisons dans l'évangile selon saint Luc (xvi, 1-13) :

¹ Jésus disait aussi à ses disciples : « Un homme riche avait un économe qui lui fut dénoncé comme dissipant ses biens. ² Il le fit venir et lui dit : Qu'est-ce que j'entends dire de toi ? Rends compte de ta gestion, car tu ne pourras plus administrer mes biens. ³ L'économe se dit en lui-même : Que ferai-je, puisque mon maître m'enlève ma charge ? Travailler la terre, je n'en ai pas la force. Mendier, j'en ai honte. ⁴ Je sais ce que je ferai pour que des gens me reçoivent dans leurs maisons, lorsque j'aurai été relevé de l'économat. ⁵ Et convoquant chacun des débiteurs de son maître, il dit au premier : Combien dois-tu à mon maître ? ⁶ Il répondit : Cent barils d'huile. Il lui dit : Prends ton billet ; vite, assieds-toi et écris : cinquante. ⁷ Puis il dit à un autre : Et toi, combien dois-tu ? Il répondit : Cent mesures de froment. Il lui dit : Prends ton billet et écris : quatre-vingts.

⁸ Le Seigneur loua l'économe infidèle de ce qu'il avait agi avec habileté. Car les fils de ce siècle sont plus avisés entre eux que les fils de la lumière. ⁹ Et moi je vous dis : Faites-vous des amis avec les richesses injustes, afin que, lorsqu'elles feront défaut, vous soyez reçus dans les tentes éternelles. ¹⁰ Celui qui est fidèle dans les moindres choses l'est aussi dans les grandes, et celui qui est injuste dans les moindres l'est aussi dans les grandes. ¹¹ Si donc vous n'avez pas été fidèles dans l'administration des richesses injustes, qui vous confiera les véritables ? ¹² Et si vous n'avez pas été fidèles dans la gestion du bien d'autrui, qui vous donnera le vôtre ? ¹³ Nul serviteur ne peut servir deux maîtres. Ou bien il haïra l'un et aimera l'autre ; ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et l'argent. »

Cette péricope est l'une des plus embarrassantes des évangiles. Dans la parabole, Jésus semble proposer en exemple l'action malhonnête de l'économe. Beaucoup de lecteurs s'indignent, avec Ernest Renan, de voir que « dans ce royaume nouveau (que prêche Jésus) il vaudra mieux s'être fait des amis parmi les pauvres, même par l'injustice, que d'avoir été un économe correct ». Quant aux maximes plus ou moins détachées, à première vue, qui suivent la parabole, elles ne laissent pas non plus d'être troublantes. Quelles sont ces richesses injustes avec lesquelles le disciple de Jésus doit se faire des amis ? Comment Jésus peut-il faire une telle recommandation, qui paraît contredire toutes ses exigences de droiture et de sincérité ?

Ces questions, et d'autres encore, vous arrêtent sans doute. Elles sont assez nombreuses et importantes pour justifier le choix de notre sujet.

Reprenons le texte. La parabole elle-même — le récit des sept premiers versets — est claire. Il n'y a là, en somme, qu'un seul personnage en scène, destiné à mettre en relief une certaine qualité que Jésus veut faire apprécier. Ce personnage, c'est l'économe. Son maître et les débiteurs sont des figures accessoires qui servent à animer le débat et qui ne joueront aucun rôle dans l'application.

Cet économe ou intendant général administre mal les biens que son maître lui a confiés. On le dénonce. En quoi consiste l'accusation ? Le récit ne le dit pas. Sans doute l'économe est-il surtout coupable de négligence dans ses fonctions, car le maître ne songe qu'à le renvoyer et non à le déférer à quelque tribunal. Quoi qu'il en soit, les griefs du maître sont fondés : l'économe ne se défend pas et ne proteste pas contre la sentence qui le frappe. Son sort est réglé pour le présent ; il est remercié et n'a plus qu'à rendre ses comptes. Ce qui le préoccupe, c'est l'avenir, et l'avenir n'est pas gai. Les postes de confiance comme celui qu'il vient de perdre lui sont désormais interdits. Il ne lui reste que le dur travail ou la mendicité, deux perspectives peu engageantes. Bêcher la terre est dur pour un homme qui n'en a pas l'habitude. Mendier, quand on a vécu dans un grand emploi, quand on a été « Monsieur l'intendant » aux yeux de beaucoup d'hommes qui riraient en voyant votre abaissement, ce serait une honte insupportable.

Tout à coup, après avoir réfléchi, il s'écrie : « J'y suis, j'ai une idée ». Son maître a des débiteurs. Ceux-ci sont sans doute des gens qui ont acheté des produits de l'exploitation agricole et qui, ne pouvant payer comptant, ont signé des reconnaissances de dettes. Ces billets sont naturellement entre les mains de l'économe. L'économe n'a qu'à régler la dette d'une façon avantageuse pour les débiteurs. Le maître n'en saura rien, et les débiteurs donneront asile à celui qui aura ménagé leurs intérêts.

Vite l'économe fait appeler tous les débiteurs. Il va régler en tête à tête l'affaire de chacun. Il a en main les billets ; on vérifie les signatures. « Tu dois cent barils d'huile à mon maître ? » — Bon pour cinquante. « Tu lui dois cent mesures de blé ? » — Bon pour quatre-vingts. Et ainsi de suite, car les deux cas cités ne sont que des

exemples. Chacun des débiteurs sait ce qu'il doit à la complaisance d'un homme si facile en affaires. On rédige à mesure de nouveaux billets; on ne rature évidemment pas les anciens, que l'économe et les débiteurs se chargeront bien de détruire. Et sans doute les débiteurs s'en vont contents. Au moins ne feront-ils pas mauvais visage à l'économe, lorsque, dans quelques jours, il se verra contraint de recourir à leur hospitalité.

Jusqu'ici, rien ne nous arrête. Mais avec les versets 8 et suivants, les difficultés commencent.

« Le maître (ou : le Seigneur) loua l'économe infidèle de ce qu'il avait agi avec habileté. Car les fils de ce siècle sont plus avisés que les fils de la lumière. Et moi je vous dis : Faites-vous des amis avec les richesses injustes... »

Et d'abord, qui prend la parole pour louer l'économe ? Est-ce son maître ? Est-ce au contraire Jésus qui, le récit achevé, en commence l'application ?

L'équivoque provient du fait qu'en grec un seul et même terme désigne un maître dans les relations d'homme à homme, et le maître par excellence de tous les hommes, notre Seigneur Jésus-Christ. Il y a donc ici deux interprétations possibles, et naturellement les exégètes se partagent.

Les uns nous disent : « Lisez le texte plus avant : vous verrez bien que Jésus n'interviendra que tout à l'heure par ces mots : « Mais moi je vous dis, faites-vous des amis... » Ici, c'est le maître de l'économe qui entre en scène. Il apprend la rouerie de son ancien administrateur. Mais l'art avec lequel il a été joué, sans qu'il ait de pièces à conviction suffisantes pour déposer une plainte entre les mains de la justice, lui fait prendre les choses avec philosophie. C'est une réflexion désabusée qui tombe de ses lèvres, et que Frédéric Godet paraphrase en ces termes : « C'était un habile homme. C'est dommage que sa probité n'égalât pas son savoir-faire ».

Malgré l'avis du grand théologien neuchâtelois, il nous paraît plus simple d'admettre que c'est Jésus qui loue l'économe. Nous faisons valoir les raisons suivantes.

D'après l'ordonnance générale de la parabole, l'économe et les débiteurs sont seuls à connaître la quotité réelle de la dette et, partant, la substitution des nouvelles reconnaissances aux anciennes. Toutes les affaires du maître sont entre les mains de son économe.

Celui-ci ne laissera dans ses dossiers que les nouveaux billets. Le maître ne verra pas trace du dommage. Quant aux débiteurs peu scrupuleux, ils sauront gré à l'économe congédié du bénéfice qu'il leur a procuré. Si même plus tard sa présence en leurs demeures leur est à charge, ils ne pourront songer à s'en délivrer par une dénonciation qui les accuserait eux-mêmes. Au contraire, leur intérêt est que l'ancien économe ne soit jamais tenté de châtier leur ingratitude en racontant ce qu'il a fait pour eux. La complicité les engage tous, économe et débiteurs, à se taire. Dès lors, par qui le maître serait-il informé ? La parabole est bel et bien terminée au verset 7. Il n'importe nullement à l'histoire que le maître de l'économe apprenne ou non son infortune.

Cette raison pourrait suffire à justifier notre interprétation. Mais on peut présenter d'autres arguments. Les mots qui suivent le jugement de l'économe : « Les fils de ce siècle sont plus avisés que les fils de la lumière » n'ont de sens que sur les lèvres de Jésus. Or, ils sont étroitement coordonnés à ce qui précède.

De plus, c'est une habitude de saint Luc d'appeler Jésus : « le Maître » ou « le Seigneur », et de lui donner tout à coup la parole, quand Jésus veut rendre les disciples très attentifs à la leçon qui découle de son enseignement. Rien n'est plus significatif à cet égard que la fin d'une autre parabole du même Evangile, celle du juge et de la veuve. Après le récit qui se termine par la décision du juge de faire justice à la veuve, nous lisons : « Vous entendez, ajouta *le Seigneur*, ce que dit le juge inique. Et Dieu ne ferait pas justice à ses élus... Il leur fera promptement justice, *je* vous le déclare » (Luc XVIII, 6-8).

C'est le même procédé littéraire que nous avons dans la parabole de l'économe. Aussi, pour dissiper toute équivoque, nous traduirons : « Le Seigneur Jésus loua l'économe infidèle de ce qu'il avait agi avec habileté ».

Il ne faudrait pas se méprendre sur le sens de cette louange au point de l'étendre à toute la conduite de l'économe. Certes, Jésus n'approuve pas sa fourberie, puisqu'il l'appelle justement « économe infidèle », « économe d'iniquité ». Cet économe est un malhonnête homme, c'est entendu. Mais, cela admis, quel souci de ménager l'avenir chez cet homme qui n'a pas songé avant tout à s'enrichir lui-même en volant délibérément son maître — c'eût été agir en apprenti et se perdre à coup sûr — mais qui, au contraire, a poussé jusque

désintéressement le souci de ses intérêts, en enrichissant les débiteurs et en s'assurant par là même l'impunité. On ne peut pas faire mieux pour se tirer d'un pas difficile. C'est sur ce sens extraordinaire de ses vrais intérêts bien compris que Jésus dirige l'attention de ses disciples. C'est pourquoi — pour le dire entre parenthèses — il faut modifier le titre traditionnel de la parabole et l'appeler, comme le propose le R. P. Buzy, la « parabole de l'économe avisé ».

Ne soyons pas surpris de cette manière qu'a Jésus d'enseigner. On peut apprendre de ceux-là même qui ne suivent pas le bon chemin, et Jésus n'a jamais redouté cette pédagogie. Dans la parabole de la veuve et du juge inique, que nous rappelions tout à l'heure, Jésus ne veut pas approuver le juge qui fait son devoir seulement pour n'être plus importuné, il veut donner en exemple la persévérance de la veuve. C'est aussi pour illustrer l'assiduité dans la prière qu'il parle, en une autre occasion, d'un homme qui dérange un ami au milieu de la nuit (Luc XI, 5-8). Ailleurs encore, Jésus recommande à ses disciples d'être « prudents comme des serpents » ; on voit très bien ce qu'il veut dire. On comprend sans peine qu'il ne conseille pas à ses auditeurs d'user de leurs langues comme de langues de vipères. Ne nous étonnons pas davantage que dans notre parabole Jésus dirige l'attention des disciples sur l'*habileté* de l'économe infidèle.

Les disciples ont besoin de cet enseignement. « Car », ajoute Jésus, « les fils de ce siècle sont plus avisés que les fils de la lumière. »

« Les fils de ce siècle » sont les hommes plongés dans les intérêts du temps où ils vivent, les hommes qui appartiennent entièrement, corps, âme et biens, à ce monde et qui ne connaissent pas l'autre monde dont parle Jésus, ou qui, s'ils le connaissent, ne s'en soucient nullement.

« Les fils de la lumière » sont les disciples de Celui qui est apparu comme la lumière dans les ténèbres de ce monde. Jésus les a détachés du siècle présent, il a fixé ailleurs leur port d'attache, mais il les a laissés dans ce monde comme témoins de la lumière ; leur mission, c'est d'être « la lumière du monde ». Les « fils de la lumière » sont donc encore dans le monde, mais ils ne lui appartiennent plus corps, âme et biens. Suivant l'ordre de leur Maître, ils s'acquièrent un trésor dans les cieux, et leur cœur est « là où est leur trésor ».

Or, il advient que « les fils de ce siècle » sont plus avisés que les

« fils de la lumière ». Les mondains savent veiller à leurs intérêts, ils savent acquérir les biens de ce monde et ils sont habiles à les conserver, habiles à en trafiquer pour assurer l'avenir, comme l'économe, ce vrai « fils de ce siècle », ce parfait mondain, au sens que Jésus donne à ce terme, cet homme qui, même au sein de l'adversité, sait prendre à temps la décision qui lui vaudra toujours sa place dans ce monde et la jouissance des biens de ce monde.

Les « fils de la lumière » n'ont pas cette habileté. Citoyens des cieux, héritiers du monde à venir, ils demeurent attachés aux biens terrestres. Leur trésor est dans le ciel, et leur cœur aussi, sans doute, en théorie tout au moins, mais en fait ils ont aussi des trésors sur la terre, ils ont aussi leur cœur attaché aux biens d'ici-bas. D'une part, ils sont embarrassés de scrupules dans le maniement des affaires de ce monde, parce qu'ils sont quand même des « fils de la lumière ». D'autre part, ils ne se décident pas aux renoncements décisifs, parce qu'ils sont encore des « fils de ce siècle ». Ils sont divisés intérieurement. Ah ! s'ils étaient assez sages pour agir en vue de leurs intérêts éternels comme les « fils de ce siècle » savent agir en vue de leurs intérêts temporels, et comme l'économe de la parabole a su agir en vue des siens ! S'ils savaient ordonner tous leurs désirs et toute leur vie au but éternel qu'ils connaissent ! Hélas, ce n'est pas le cas, et c'est pourquoi Jésus déclare que « les fils de ce siècle sont plus avisés que les fils de la lumière ».

Mais cette vérité décevante ne peut pas être le dernier mot de Jésus. Il va donner un enseignement positif dans les versets qui suivent. Il va dire à ses disciples comment ils doivent s'y prendre pour être, eux aussi, des économes avisés des biens qui leur sont confiés.

Et parce que ce point est capital, et parce que la leçon que Jésus va donner doit définir pour toujours le comportement des disciples à l'égard des possessions terrestres, Jésus parlera avec cette autorité toute divine par laquelle il élève ses exigences au-dessus des commandements donnés par Moïse : « Et moi je vous dis : Faites-vous des amis avec les richesses de l'injustice, afin que, lorsqu'elles feront défaut, vous soyez reçus dans les tentes éternelles ».

En effet, les auditeurs de Jésus, c'est-à-dire ses disciples, au premier rang, et les Pharisiens « amis de l'argent » qui « écoutaient tout cela », sont aussi des économes. Telle est la clé de la péripécie. Tout

homme qui possède, et si peu que ce soit, est aux yeux de Jésus l'économe de Dieu, le seul propriétaire au sens biblique du terme.

En rappelant que tout est à Dieu et pour Dieu, Jésus ne fait que confirmer la Loi et les Prophètes. « A l'Éternel ton Dieu appartiennent les cieux et les cieux des cieux, la terre et tout ce qu'elle contient » (Deut. x, 14 ; cf. Ex. xix, 5) ; « la terre est à moi, et vous êtes chez moi des étrangers et des séjournants, dit l'Éternel » (Lév. xxv, 23), tel est le verdict de la Loi sur la propriété. L'Israélite ne possède rien en propre, ni maison, ni biens, ni patrie, et quand il paie la dîme, comme Moïse l'a ordonné, il confesse sa dépendance à l'égard du propriétaire de toutes choses. « L'argent est à moi, l'or est à moi », dit l'Éternel par la bouche du prophète (Aggée II, 8), et le psalmiste accompagne de sa lyre la voix prophétique (cf. Ps. xxiv, 1 ; xl, 12 ; lxxxix, 12, etc.).

Pourquoi appeler « injustes » ces richesses qui viennent de la main de Dieu ? Serait-ce que malgré tout, aux yeux de Jésus, l'injustice est toujours liée en quelque mesure à la recherche et à la possession de la richesse ? Ce n'est pas là sa pensée. Jésus a toujours situé le mal dans le cœur de l'homme et non dans les choses. Jésus n'a jamais condamné la propriété comme telle. La propriété est un don de Dieu, et il est dans l'ordre divin que l'homme en soit l'économe. L'injustice n'est pas dans la richesse, mais dans la méconnaissance de l'ordre divin.

« L'oreille de Jésus avait sans doute été bien souvent frappée par l'espèce de témérité avec laquelle les hommes disaient autour de lui : *ma* fortune, *mes* terres, *ma* maison. Lui qui sentait jusqu'au vif la dépendance où l'homme est de Dieu, il voyait dans cette affirmation orgueilleuse de propriété une usurpation » (F. GODDET). Jésus ne peut admettre que les gérants que sont ses fidèles s'instituent propriétaires et jouissent égoïstement de ce qu'ils appellent leurs richesses, lesquelles ne sont plus alors que des richesses d'iniquité.

L'auditeur qui a appris de Jésus la valeur respective des trésors de la terre et du seul bien véritable et éternel, et qui pourtant s'installerait dans le monde avec la même certitude que les païens, serait très loin de la prudence avisée de l'économe. Cet auditeur insensé donnerait raison à la parole que Jésus disait tout à l'heure : les fils de la lumière ont moins de bon sens et sont moins habiles à discerner leurs intérêts les plus évidents que les fils de ce siècle.

C'est pourquoi Jésus dit à ses disciples : Soyez donc intelligents !

Ces richesses dont vous êtes toujours tentés de jouir en égoïstes possesseurs, vos richesses injustes, qui finiront par vous perdre, faites-les donc concourir à votre salut. Dispensez-les en vrais administrateurs des biens de Dieu ; soyez par elles la providence des humbles et des déshérités. Et quand sonnera pour vous l'heure de rendre vos comptes, votre Seigneur vous accueillera dans ses demeures éternelles.

Il faut se garder d'interpréter mal cette rétribution d'outre-tombe. Jésus n'enseigne pas que les riches méritent le ciel par leurs aumônes. Ils ne méritent rien, au contraire, puisqu'en gérant leurs biens selon le conseil de Dieu ils ne font que ce qui leur est commandé. Il n'y a d'autre part aucun rapport entre les renoncements qu'ils consentent ici-bas et le salut éternel que Dieu leur réserve.

Il est une autre interprétation erronée de ce verset que favorisent nos versions. Les traductions françaises, sauf celle de Beausobre et Lenfant, au XVIII^e siècle, disent : « Faites-vous des amis avec les richesses injustes, afin que lorsqu'elles vous feront défaut, *ils* vous reçoivent dans les tentes éternelles ». Cette traduction est correcte quant à la grammaire, mais équivoque quant au sens. Elle insinue que ce sont les amis qui accueilleront les disciples dans le ciel, en d'autres termes, que les pauvres secourus ici-bas devanceront leurs bienfaiteurs dans l'autre monde, afin de les y recevoir. Pensée bien étrange, car elle supposerait que les déshérités doivent toujours mourir avant ceux qui leur viennent en aide, et surtout que les pauvres ont le pouvoir d'ouvrir ou de fermer les portes du salut. Or, ce pouvoir est réservé à Dieu et à Jésus-Christ, et c'est bien ce que le texte veut dire. Ce sont Dieu et Jésus-Christ qui « reçoivent dans les tentes éternelles » ; « ils » désignent les personnes divines. Nous avons ici une manière juive de parler. Les Juifs évitaient de prononcer le nom de Dieu, de crainte de le profaner, et ils remplaçaient le « Nom ineffable » par des périphrases très diverses dont le Nouveau Testament nous fournit plusieurs exemples. C'est dans ce sens-là que le pronom personnel figure ici ; il a la valeur de notre « on ». Il faut donc traduire : « on vous recevra », « vous serez reçus » dans les tentes éternelles.

Il restait à dire comment les disciples devaient s'y prendre pour réaliser leur vocation d'économistes intelligents. Intendants des propriétés de Dieu, responsables devant lui au point que leur salut éternel

dépend de la qualité de leur administration, les disciples avisés seront des économes fidèles. Aussi Jésus en vient-il tout naturellement à l'exhortation à la fidélité contenue dans les versets 10 à 12 :

« Celui qui est fidèle dans les moindres choses l'est aussi dans les grandes, et celui qui est injuste dans les moindres choses l'est aussi dans les grandes. Si donc vous n'avez pas été fidèles dans l'administration des richesses injustes, qui vous confiera les véritables ? Et si vous n'avez pas été fidèles dans la gestion du bien d'autrui, qui vous donnera le vôtre ? »

On conteste d'ordinaire que ces versets appartiennent à la péricope, parce que Jésus adresse ailleurs un appel identique (cf. Mat. xxv, 21 s. ; Luc xix, 17 s.). Ce scrupule est exagéré. Il est dans la nature des choses que Jésus répète des avertissements salutaires. Par compassion pour la faiblesse des hommes, il les exhorte sans cesse à la persévérance, à la vigilance, à la fidélité. La pensée de nos versets n'est pas un élément surajouté par l'artifice d'un compilateur, mais le couronnement normal de toute la péricope. Jésus avait pris son point de départ dans l'anecdote de l'économe avisé mais infidèle. Par le chemin rectiligne où nous l'avons suivi, il aboutit au devoir de fidélité qu'il réclame des intendants de Dieu. « On n'oserait dire que Jésus a enseigné avec esprit. Mais si l'on pouvait être tenté une fois d'employer cette expression, c'est bien ici » (F. GODET).

Aux économes fidèles dans la gestion des moindres choses que sont les richesses passagères de ce monde, Dieu donnera le bien véritable, éternel et inaliénable, dont Jésus dit ailleurs qu'il est « préparé pour eux depuis la fondation du monde ». Ce bien véritable, c'est le salut et la vie éternelle, et dès maintenant la grâce de Dieu par laquelle on y parvient. Car le salut est une réalité présente, dans la mesure où les auditeurs de Jésus se libèrent des fausses richesses pour se confier en Dieu. Car l'homme a toujours un maître. Si l'homme aime l'argent plus que tout dans le ciel et sur la terre, il sera un économe infidèle et insensé dont la perte est certaine. Il sera l'économe avisé et fidèle des biens de Dieu s'il est détaché des possessions terrestres qu'il administre, parce qu'il a réservé son affection pour le Dieu à qui tout appartient. C'est pourquoi Jésus termine par la célèbre parole sur l'impossibilité de servir deux maîtres, qu'il a prononcée aussi en une autre circonstance, mais qui trouve ici son application justifiée. Cette parole lapidaire met le point final à

l'entretien, en renvoyant les auditeurs à l'exigence dernière que leur pose toujours l'Évangile : Dieu seul aimé et servi comme dieu.

Notre parabole est la plus importante que Jésus ait prononcée sur le problème que la richesse pose à ses disciples. On peut soutenir que cette péricope est le centre autour duquel se rangent les autres conseils de Jésus sur le même sujet. Car, ici, Jésus formule explicitement et illustre d'une manière insurpassable la grande loi de l'économat ou de la gérance. Aux yeux de Jésus, l'homme n'est jamais propriétaire ; il est un économe responsable devant Dieu. Jésus reconnaît au chrétien le droit de posséder. Mais ce droit de propriété n'est pas absolu. Il est limité par le droit souverain que le Père céleste exerce sur tous ses fils et par les obligations qui lient entre eux ces derniers. Loin d'être un « droit inviolable et sacré », la propriété est donc pour Jésus un devoir ou, plutôt, une série sans fin de devoirs envers Dieu et les hommes. Toute autre attitude de la part des disciples serait une infidélité grave, un culte rendu à l'argent.

Sur ce point, comparons brièvement notre parabole à celles qui l'encadrent : au chapitre xv, la parabole du fils prodigue, à la fin du chapitre xvi, celle du riche et du pauvre Lazare. La parabole de l'économe avisé s'intercale, en effet, entre deux paraboles qui mettent en scène des économes mal avisés et indignes : tous deux se sont soustraits aux devoirs imprescriptibles et sacrés de la propriété et ont violé la loi de l'intendance posée par Jésus.

Le fils prodigue réclame en propre possession ce qu'il croit devoir lui revenir. Quand il a obtenu satisfaction, il dilapide en jouissances égoïstes les biens qu'il tenait du Père. C'est pourquoi cet homme malheureux et coupable eût été perdu, s'il n'était rentré en lui-même et rentré en grâce par la repentance.

La parabole du riche et de Lazare nous dépeint un riche vivant dans l'opulence, sans se soucier le moins du monde de l'homme au comble de la misère qui gît à sa porte. La mort survient et renverse les situations. Le riche, qui n'a pas eu le temps de se repentir, est en proie aux douleurs de l'enfer. Lazare est consolé dans le paradis. Ce récit, haut en couleurs, emprunte ses tons à la palette des apocalyp-ticiens, mais la pensée est bien de Jésus. Si le riche est condamné, ce n'est pas parce qu'il est riche — il a été accueilli dans l'au-delà par Abraham qui « était très riche en troupeaux, en argent et en or » et

qui est devenu « l'ami de Dieu » — c'est parce qu'il a conservé pour ses plaisirs personnels des biens dont Dieu l'avait richement pourvu, afin qu'il exerçât plus largement la charité. Il est réprouvé, parce qu'il s'est montré un administrateur indigne.

Toute l'attitude de Jésus envers les riches et les pauvres est fondée sur cette loi de l'intendance, dont la parabole de l'économe nous a donné une si vivante image.

On dit souvent que Jésus entretient envers les pauvres un préjugé favorable, qu'il réserve aux déshérités les plus grandes promesses de salut et que, d'autre part, il adresse aux riches les plus sévères exigences. On parle des « tendances nettement anti-capitalistes de Jésus » et des « thèses égalitaires de l'évangile de Luc ». Il faut s'entendre. C'est lire l'Écriture d'un œil pressé que d'y découvrir « une mystique de classe ». A première vue, les pauvres paraissent jouir d'un avantage, parce qu'ils n'ont rien. Mais Jésus condamne la convoitise des richesses autant qu'il réproouve leur usage égoïste. La fortune n'est pas en elle-même un obstacle plus redoutable que d'autres à l'entrée dans le Royaume de Dieu. Jésus n'a rien imposé à Zachée, et celui-ci ne s'est pas dépouillé de tous ses biens ; il a seulement promis d'en donner la moitié aux pauvres et de réparer au quadruple le tort qu'il a pu faire. Et Jésus lui dit : « Le salut est entré aujourd'hui dans ta maison ». C'est que Zachée a pris l'engagement d'administrer son bien en économe avisé et fidèle.

Quand Jésus déclare qu'il est difficile à un riche d'être sauvé, il se fonde sur l'expérience vécue, non sur un ressentiment préalable à l'égard de certains hommes. Il connaît la séduction diabolique que les richesses exercent sur ceux qui les possèdent et sur ceux qui les désirent au point de ne plus vivre que pour les conserver ou les multiplier. Jésus verra des hommes le repousser et le trahir pour de l'argent, comme « le jeune homme riche », qu'il avait pourtant honoré d'un regard d'amitié, et comme Judas, qu'il avait admis parmi les Douze. C'est de ces économes infidèles et insensés que Jésus a voulu réclamer le renoncement qui les eût sauvés. Car il vaut mieux qu'un homme vive pauvre et dépouillé, mais sauvé, que de s'en aller, riche, dans la géhenne.

Bref, Jésus ne condamne pas la richesse comme telle, car elle vient de Dieu. Jésus enseigne qu'elle n'appartient pas à l'homme, mais qu'elle lui est confiée. Il rappelle que la destination des biens terrestres

est le service de Dieu dans le service des hommes. Que les gérants des biens divins s'instituent propriétaires, et l'on verra ces richesses d'iniquité engendrer une suite ininterrompue d'injustices et les hommes se dresser contre les hommes, les familles contre les familles, les empires contre les empires. Au contraire, l'argent remplira sa fonction providentielle et sera en bénédiction à tous, si les économes de Dieu l'administrent réellement en « fils de la lumière ». Tel est le « communisme » de l'Évangile.

Jésus n'apporte pas de théorie sociale ni économique. Il rappelle l'ordre éternel de Dieu, et il demande qu'on obéisse à son exigence. Car l'Évangile n'est une puissance de Dieu que s'il s'incarne dans la vie des hommes qui prétendent y croire. Il appartient à ceux qui connaissent la règle de l'intendance formulée par le Maître de la proclamer par le témoignage de leurs œuvres.

« Si vous savez ces choses », disait Jésus, « vous êtes heureux... pourvu que vous les pratiquiez. »

Philippe-H. MENOUD.